



Département de l'AISNE.
Arrondissement de SOISSONS.
Canton de Villers-Cotterêts.

MAIRIE DE LAGNY SUR AUTOMNE

2 rue Saint Denis

Tel : 03 23 96 71 10

e-mail communelagnysurautomne@orange.fr

Compte-Rendu

De la commune de LAGNY-SUR-AUTOMNE

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme CARBONNEL-LEFRANC Meritxell, Maire.

Présents : MM/Mmes : CARBONNEL- LEFRANC Meritxell – LECLERE Laurent - POTEL Martine – SAUVINET Sylvie – PAULET Marie-Line - LE ROY Bruno – ESPES Antoine - DUBOIS Grégory – BOURGEOIS Guillaume.

Absente excusée : Mme BERTON Anélique donne pouvoir à Mme CARBONNEL-LEFRANC Meritxell

Absente : Mme BOUTROUX Marie-Claire

Secrétaire : Mme PAULET Marie-Line

1°) Recensement de population 2027

Délibération n°18

Les services de l'INSEE en vue du recensement population 2027 qui se déroulera du 21 janvier au 20 février sur le territoire de notre commune, sollicitent la nomination d'une coordonnatrice communale et d'une agente recenseuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne avec l'accord de l'intéressée :

- Madame Mathilde JACQUOT.

2°) Demande de subvention pour l'installation d'un columbarium dans le cimetière communal et la Réfection de la cour de l'école

Délibération n°19

Madame la Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal afin d'établir deux dossiers de demandes subventions auprès du Département de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » ainsi que de l'Etat au titre de « la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » programme 2027.

Cela concerne, la Réfection de la cour de l'école, le plan de financement est le suivant:

Montant total de l'opération HT : 28 382,00 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux souhaité	Montant de la subvention
ETAT	28 382,00 €	50,00%	14 191,00 €
API	28 382,00 €	30,00%	8 514,60 €
• TOTAL DES AIDES PUBLIQUES A			22 705,60 €
• MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE B			5 676,40 €
• TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT) A+B			28 382,00 €

L'installation d'un columbarium dans me cimetière communal dont le plan de financement est le suivant:

Montant total de l'opération HT : 4 259,25 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux souhaité	Montant de la subvention
ETAT	4 259,25 €	50,00%	2 129,62 €
API	4 259,25 €	30,00%	1 277,77 €
• TOTAL DES AIDES PUBLIQUES A			3 407,39 €
• MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE B			851,86 €
• TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT) A+B			4 259,25 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Madame la Maire en ses explications et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver les travaux pour un montant total de : 32 641,25 € H.T**
- **D'accepter les plans de financement prévisionnels proposés dans la mesure où le Conseil Départemental accorderait la subvention demandée**
- **D'autoriser Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie**
- **De charger Madame la Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution de la subvention**

3°) Modification des horaires d'éclairage automne/hiver 2026-2027

Délibération n°20

Madame la Maire et les membres du conseil municipal échangent au sujet des horaires de l'éclairage public.

Ils souhaitent y apporter les modifications suivantes pour les horaires d'hiver :

Début octobre

- Matin : allumage de 06h à 8h.
- Soir : allumage de 21h à minuit.

A partir de novembre

- Matin : allumage de 06h à 8h.
- Soir : allumage de 17h30 à 23h.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

4°) Demande de report ou d'annulation de l'ouverture de la chasse sur le territoire communal au regard des conséquences des conditions climatiques exceptionnelles de l'été 2026

Délibération n°21

Madame la Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Largny-sur-Automne, territoire à dominante rurale composé notamment de terres agricoles, de massifs forestiers et traversé par une rivière, l'Automne a été particulièrement exposée aux épisodes de fortes chaleurs et de sécheresse exceptionnels survenus au cours de l'été 2026.

Ces conditions climatiques ont soumis les milieux naturels à des contraintes importantes : raréfaction de la ressource en eau, assèchement des sols et des milieux, diminution des ressources alimentaires disponibles et fortes températures susceptibles d'affecter les conditions de vie et de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales.

La faune sauvage a ainsi dû faire face à une période particulièrement éprouvante, alors même que les conséquences précises de ces épisodes climatiques sur les populations animales et sur les équilibres des écosystèmes locaux ne peuvent, à ce jour, être pleinement évaluées.

Madame la Maire rappelle que la protection de la biodiversité et la préservation des équilibres naturels constituent un intérêt général et que le Code de l'environnement consacre notamment le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas retarder la mise en œuvre de mesures effectives et proportionnées lorsqu'un risque de dommages graves et irréversibles pour l'environnement est identifié.

Dans ce contexte exceptionnel, le Conseil municipal considère qu'une période de repos supplémentaire pourrait contribuer à permettre à la faune sauvage de reconstituer ses réserves énergétiques et de mieux faire face aux conséquences des conditions climatiques subies au cours de l'été.

Le Conseil municipal souhaite ainsi attirer l'attention de Madame la Préfète de l'Aisne sur la situation particulière du territoire de Largny-sur-Automne et solliciter, dans le cadre de ses compétences en matière de réglementation de la chasse, l'examen d'un **report voir, suppression de l'ouverture de la chasse sur le territoire communal**, pour une durée permettant de tenir compte de l'état des populations de faune sauvage et de leur capacité de récupération après les événements climatiques de l'été 2026.

Cette demande est formulée dans un objectif de précaution, de protection de la biodiversité locale et de préservation des équilibres écologiques du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **CONSIDÈRE** que les conditions climatiques exceptionnelles rencontrées au cours de l'été 2026 ont soumis les milieux naturels et la faune sauvage du territoire communal à des contraintes importantes ;
- **CONSIDÈRE** que les conséquences de ces événements sur les populations animales et les écosystèmes locaux ne peuvent encore être pleinement évaluées ;
- **RAPPELLE** l'importance du principe de précaution consacré par l'article L.110-1 du Code de l'environnement ;
- **SOLLICITE** auprès de Madame la Préfète de l'Aisne l'examen d'un report ou d'une suppression de l'ouverture de la chasse sur le territoire de la commune de Lagny-sur-Automne ;
- **DEMANDE** que cette demande soit examinée au regard de l'état des populations de faune sauvage, des conditions hydriques et climatiques rencontrées au cours de l'été 2026 et de la nécessité éventuelle de leur accorder une période de récupération supplémentaire ;
- **CHARGE** Madame la Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Aisne et aux services compétents de l'État.

5°) Enfouissement, éclairage public et télécom Rue de la Pierre-Dieu

Délibération n°22

Madame La Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : **Enfouissement esthétique rue de la Pierre Dieux et Eclairage public et télécom rue de la Pierre Dieux.**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 203 903,48 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 121 182,69 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
<u>Réseau électrique Basse Tension</u>	122 362,34 €	73 417,41 €	48 944,93 €
<u>Réseaux télécom</u>			
Génie civil	43 901,31 €	0,00 €	43 901,31 €
Etude et Câblage cuivre	7 691,55 €	0,00 €	7 691,55 €
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	16 843,62 €	6 737,45 €	10 106,17 €
Réseau	12 554,66 €	2 510,93 €	10 043,73 €
<u>Contrôle technique</u>	550,00 €	55,00 €	495,00 €
	203 903,48 €	82 720,79 €	121 182,69 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de sa Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

6°) Sujets divers

- Madame la Maire fait part aux membres du conseil municipal de sa rencontre avec un potentiel acquéreur de l'ancien terrain de paintball de la commune. Un projet de reprise de l'activité a été présenté. Les élus précisent qu'un travail de nettoyage et de remise en état sera obligatoire avant la reprise de l'activité. Le notaire en charge de la rédaction de l'acte de vente est mis au courant suite à l'envoi d'un certificat d'urbanisme accompagné d'une notice descriptive avec photos. Madame la Maire précise qu'elle a insisté sur la nécessité d'utiliser des matériaux naturels afin de veiller à la protection de la nature. Les membres du conseil précisent qu'ils ne s'opposent pas au projet, mais qu'ils souhaitent une présentation des futurs aménagements.
- Les membres du conseil municipal discutent de la présence d'un drone sur la commune au cours du mois de septembre. Il est nécessaire d'en informer la gendarmerie de Villers-Cotterêts afin de pouvoir effectuer un signalement si la situation venait à se reproduire.
- Des devis concernant le désamiantage de la « cabane bambou » sont en cours.

Fin de séance 20H30

La secrétaire de séance
Marie-Line PAULET



La Maire,
Meritxell LEFRANC-
CARBONNEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Meritxell", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Paulet", written over a horizontal line.